



Paraît le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE
DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Quatrième année Fourth year No. 5

4 Mars March 1907

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

OPINIONS LEGALES

Re Bâtiment construit par M. Eudore Dubeau, à l'angle des rues Sherbrooke et St-Denis

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, le 11 février, 1907.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Re BATIMENT CONSTRUIT PAR M. EUDORE DUBEAU, COIN DES RUES SHERBROOKE ET SAINT-DENIS.

Messieurs,

Ayant pris communication des lettres respectives de MM. Décarie & Décaray, avocats et procureurs de M. Eudore Dubeau, ainsi que de MM. Bisailly & Brossard, avocats et procureurs de M. F.-J. Bisailly et autres, en date du 14 de janvier dernier, et référées au Département en Loi, par résolution du Conseil de la même date, nous sommes d'avis:

Que le bâtiment que M. Dubeau est à construire, à l'angle des rues St-Denis et Sherbrooke, est en contravention avec le règlement No 308 en ce que le mur de façade ainsi que les fondations sur la rue Sherbrooke touchent, au point d'intersection des deux rues ci-dessus nommées, à la ligne homologuée de ladite rue Sherbrooke, pour ensuite s'en éloigner graduellement.

Le règlement No 308 décrète que nulle personne n'érigera sur le front de la rue Sherbrooke, de la rue St-Denis à l'avenue Papineau, aucune maison ou bâtiment quelconque en deçà de 14'-6" de la ligne homologuée, l'espace ainsi réservé devant être libre de toute construction.

Or, dans le cas de la bâtie de M. Dubeau, sur plus des 9-10 de son front sur la rue Sherbrooke, la distance exigée par le règlement No 308 n'existe pas. Nous nous permettrons cependant de vous faire observer que le permis qui a été accordé à M. Dubeau par l'Inspecteur des bâtiments l'a été en conformité avec le règlement 260, mais sans égard à la prohibition contenue dans le règlement No 308.

Bien que l'Inspecteur des bâtiments fût informé par M. Dubeau, par les avis et plans à lui fournis, que ladite bâtie sur le front de la rue Sherbrooke devait être construite à la distance que nous avons mentionnée plus haut, et bien que cette distance n'était pas celle pourvue par le règlement 308, l'Inspecteur des bâtiments octroya quand même le permis demandé.

Dans ces circonstances, il ne reste à la Cité que de prendre l'une ou l'autre des deux alternatives suivantes: ou poursuivre M. Dubeau en violation du règlement No 308, ce qui entraînera un litige inévitable à cause de l'octroi du permis de l'Inspecteur des bâties, ou bien encore amender le règlement 308 de façon à ce que la bâtie en question échappe à l'application dudit règlement.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les Avocats de la Cité).

LEGAL OPINIONS

Re Building erected by Mr. Eudore Dubeau, corner of Sherbrooke and St. Denis streets.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, February 11th, 1907.

To His Worship the Mayor, and to the Aldermen of the City of Montreal.

Re BUILDING ERECTED BY MR. EUDORE DUBEAU, CORNER OF SHERBROOKE AND ST. DENIS STREETS.

Gentlemen,

Having taken communication of the respective letters of Messrs. Décarie & Décaray, attorneys for Mr. Eudore Dubeau, and of Messrs. Bisailly & Brossard, attorneys for Mr. F. J. Bisailly and others, dated the 14th January last, and referred to the Law Department by a resolution of Council bearing the same date, we are of opinion:

That the building which Mr. Dubeau is erecting at the corner of St. Denis and Sherbrooke streets, is in contravention with by-law No. 308, inasmuch as the front wall and the foundations on Sherbrooke street, are contiguous to the intersection of the two streets above mentioned, the homologated line of said Sherbrooke street deviating from the same gradually.

By-law No 308 enacts that no person shall erect on the frontage of Sherbrooke street, from St Denis street to Papineau avenue, any house or building whatsoever within 14'-6" from the homologated line, the space so reserved to be free from all buildings.

Now, in the case of the Mr. Dubeau's building, over more than 9-10 of its frontage on Sherbrooke street, the distance required by said by-law 308 does not exist. We take the liberty, however, to call your attention to the fact that the permit granted to Mr. Dubeau by the Building inspector was so granted in conformity with by-law 260, but regardless of the prohibition contained in by-law 308.

Although the Building inspector had been informed by Mr. Dubeau, and was made aware by the specifications and plans laid before him, that the said building on the frontage of Sherbrooke street was to be erected at the distance above mentioned, and although such distance was not that provided for in by-law 308, the Building inspector, nevertheless, granted the permit sought for.

Under the circumstances, the City has two options: it may either take legal proceedings against Mr. Dubeau for infringement of by-law 308, which will necessarily result in a law-suit on account of the permit granted by the Building inspector, or else, amend by-law 308 in such a manner that said by-law shall not apply to the building in question.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Counsel and Attorney,

(For the City Attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 20 février

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, Turner, Séguin, Labrecque, N. Lapointe.

Avant de procéder aux affaires, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et félicite les anciens de l'administration des marchés durant l'année qui vient de s'écouler, et il espère voir régner la même entente que par le passé.

M. l'échevin Bumbray abonde dans le même sens.

1.—Sont soumises et lues les deux soumissions suivantes, pour la location des étaux Nos 25 et 26 de l'extérieur du marché Saint-Antoine:

M. Thos. Cathcart, Sr., offrant \$2.25 par semaine; M. J.-B. Despains, offrant \$2.00 par semaine.

Résolu: Que la soumission de M. Thos. Cathcart soit acceptée aux prix et conditions spécifiées.

2.—Soumise et lue une lettre de Mde Joseph Lemieux, demandant à louer l'étal No 14 du marché Saint-Jean-Baptiste, à raison de \$1.00 par semaine, à compter du 1er mars prochain.

Résolu: D'accéder à cette demande.

3.—Soumise et lue une lettre de M. Joseph Masse, demandant à louer l'étal No 22 du marché Bonsecours, rue Saint-Paul, à raison de \$2.00 par semaine.

Résolu: D'accéder à cette demande.

4.—Soumise et lue une lettre de M. W. Robert, locataire de l'étal No 37 du marché Bonsecours, rue Saint-Paul, demandant la permission de remettre son étal.

Résolu: Que l'étal en question soit mis en location et que le surintendant soit autorisé à le louer aux meilleures conditions possibles.

5.—Soumise et lue une lettre de M. Louis Lachance, locataire des étaux de boucher 13 et 14, du marché Saint-Laurent, demandant, pour cause de vieillesse, que son fils, M. Adélard Lachance, lui succède comme locataire des étaux en question.

Résolu: D'accéder à cette demande et que bail soit signé en conséquence.

6.—Soumise et lue une lettre de M. Joseph Denis, boucher, locataire du marché Saint-Laurent, demandant la permission de faire entrer le service d'eau dans son étal à ses frais et dépens.

Résolu: D'informer M. Denis que cette Commission regrette de ne pouvoir accéder à sa demande.

7.—Soumise et lue une luttre de M. C.-N. Fortin, demandant une position comme inspecteur.

Déposée sur le bureau.

8.—Soumise et lue une requête de l'Association des Commerçants de fruits du marché Bonsecours, se plaignant de nouveau du commerce illégal exercé par les cultivateurs et les commerçants non licenciés, à travers les rues de la Ville, et demandant aussi que les jardiniers soient forcés d'occuper la place du marché Bonsecours avant celle de la Place Jacques-Cartier.

MM. Côté, Pelletier, Simard et autres se présentent devant la Commission à l'appui de cette requête.

Après quelque discussion, la Commission promet aux délégués qu'elle fera tout en son pouvoir pour protéger leurs intérêts, et elle les informe que des ordres ont été donnés à la Police de surveiller le commerce illégal exercé dans les rues de la Ville.

9.—Soumise et lue une requête des Commerçants de bestiaux, signée par un bon nombre se plaignant des taux

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 20th of February

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, Turner, Séguin, Labrecque and N. Lapointe.

Before proceeding with business, the chairman welcomed the new members and congratulated his old colleagues upon the good administration of the Market department during the year just elapsed, and he expressed the hope that the same good will would continue to exist as in the past.

Ald. Bumbray concurred in the chairman's remarks.

1.—Submitted and read the two following tenders for the rental of stalls Nos. 25 and 26 ,outside of St. Antoine market.

M. Thos. Cathcart, sr., offering \$2.25 per week.

M. J. B. Despains, offering \$2.00 per week.

Resolved: That Mr. Thos. Cathcart's tender be accepted at the price and upon the conditions therein specified.

2.—Submitted and read a letter from Mrs. Joseph Lemieux, asking to rent stall No 14 ,of St. Jean-Baptiste market, at \$1.00 per week, from the 1st of march next.

Resolved: To grant said request.

3.—Submitted and read a letter from Mr. Joseph Masse, asking to rent stall No 22 of Bonsecours market, St. Paul street, at \$2.00 per week.

Resolved: To grant said request.

4.—Submitted and read a letter from Mr. W. Robert, tenant of stall No. 37, Bonsecours market, asking permission to give up his stall.

Resolved: That the stall in question be offered to let and that the superintendent be authorized to lease the same on the best possible conditions.

5.—Submitted and read a letter from Mr. Louis Lachance, tenant of stalls Nos. 13 and 14, in St. Lawrence market, asking that, on account of old age, his son, M. Adelard Lachance, succeed him as tenant of the stalls in question.

Resolved: To grant said request and that the lease be signed accordingly.

6.—Submitted and read a letter from Mr. Joseph Denis, butcher and tenant in St. Lawrence market, asking that he be permitted to introduce the water service into his stall, at his own cost and expense.

Resolved: That Mr. Denis be informed that this Committee regretted that they could not grant his request.

7.—Submitted and read a letter from Mr. C. N. Fortin, asking for a position as inspector.

Laid on the table.

8.—Submitted and read a petition from the Association of fruit dealers of Bonsecours market, complaining again of the illegal trade carried on by farmers and unlicensed traders, throughout the City, and asking also that the gardeners be compelled to fill up the space on Bonsecours market before being allowed to stand on Jacques-Cartier Square.

Messrs. Côté, Pelletier, Simard and others, appeared before the Committee to support said request.

After discussion, the Committee promised the delegates that they would to all in their power to protect their interests, and they informed them that orders had been given to the police force, to watch over the illegal trade carried on through the streets of the City.

9.—Submitted and read a petition from the cattle traders, signed by a great number of them, complaining of the

chargés pour la pesée des animaux au marché à bestiaux de l'Est, etc., etc.

Résolu: De différer l'étude de cette requête.

10.—Soumise et lue une lettre de MM. Robillard et Téreau, avocats, réclamant, au nom de leur client, M. C. Pondrier, locataire de l'étal à beurre No 4, situé à l'intérieur de l'extrémité Est du marché Bonsecours, une somme de \$100 pour dommages causés à son commerce par le fait de la fermeture de l'escalier conduisant à la salle du haut du dit marché, vis-à-vis de son étal.

Attendu que cette réclamation est actuellement entre les mains des avocats de la Ville et que le surintendant a fait rapport à ce sujet, il est

Résolu: De donner avis à M. Pondrier que son bail, qui expire au 1er mai prochain, ne lui sera pas renouvelé.

11.—Le surintendant soumet une lettre de "The Canadian Fairbanks Coy," entrepreneur des travaux de transport de la pesée de Ste-Cunégonde, déclarant qu'elle ne se tient pas responsable du bois enlevé de la cour du poste de police de Ste-Cunégonde, lequel faisait partie de la balance transportée de ce dernier endroit à l'avenue Atwater, et qu'une somme de \$16.00 serait requise pour remplacer le bois ainsi enlevé.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: De prier M. A. Tourangeau, capitaine du poste de police de Ste-Cunégonde, de renseigner la Commission sur les faits se rapportant à l'enlèvement du bois en question.

12.—La Commission procède ensuite à l'étude des crédits requis pour travaux permanents à exécuter au cours de l'exercice 1907.

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil pour recommander qu'un montant de \$57,000 soit affecté à ces fins.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 22 février

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, Lapointe, Guay et Houlé.

1.—M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission et exprime l'espoir que tous les membres s'efforceront de travailler harmonieusement dans l'intérêt de la Ville.

2.—Le chef du service des Impressions et de la Papeterie est autorisé à faire imprimer 5,000 formules No. 178 et 10,000 formules No 186 pour le département du trésorier, ainsi qu'un certain nombre de formules de soumissions pour le service de la Voirie.

3.—Soumise et lue une lettre du surintendant de l'Hôtel de Ville, demandant à quelles conditions il pourrait permettre à la Société Saint-Vincent de Paul de Sainte-Cunégonde de donner une partie de "euchre" dans la salle municipale de Sainte-Cunégonde, le 5 mars prochain.

Résolu: De donner instruction au surintendant de fixer le prix de location de la salle au même taux qu'a été louée la salle de Saint-Henri, dans le cas du "Montreal Dramatic Club", à la condition toutefois que cette salle soit libre le jour en question.

4.—La Commission approuve une réquisition du surintendant de l'Hôtel de Ville, en date du 22 du courant, pour achat de fournitures.

5.—Une lettre de M. Elie Prénoveau, au sujet de la carrière dont il est le locataire, est renvoyée au Département en Loi pour examen et rapport.

6.—Le trésorier soumet l'état suivant pour la semaine finissant le 22 février, à savoir:

Encaisse au dernier état.	\$ 89,905
Recettes depuis le dernier état. . .	182,846
	<hr/>
	\$272,751
Déboursés.	191,119
	<hr/>
	\$ 81,632

prices charged for the weighing of cattle at the Eastern Cattle Market, etc., etc.

Resolved: That consideration of said petition be deferred.

10.—Submitted and read a letter from Messrs. Robillard and Téreau, advocates, claiming, on behalf of their client Mr. C. Pondrier, tenant of butter stall, No 4, inside of the eastern end of Bonsecours market, a sum of \$100 for damages caused to his trade by the closing of the stairs leading to the upper hall of said market, opposite his stall.

Whereas said claim is presently with the City attorneys and as the superintendent has reported thereon, it was

Resolved: That Mr. Pondrier be notified that his lease, expiring on the 1st of May next, shall not be renewed in his favor.

11.—The superintendent submitted a letter from The Canadian Fairbanks Co., contractors for the transfer of the Ste. Cunégonde scale, stating they do not hold themselves responsible for the timber removed from the yard of the Police station of Ste. Cunégonde, which formed part of the scale transferred from this last mentioned place to Atwater avenue, and that a sum of \$16 was required to replace the timber thus removed.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That Mr. A. Tourangeau, captain of the Police station of Ste. Cunégonde be requested to report to the Committee as to the facts connected with the removal of said timber.

12.—The Committee then proceeded to consider the appropriations needed for permanent works during the year 1907.

Resolved: That a report be made to Council recommending that an amount of \$57,000 be voted for said purposes.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 22nd February

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, Lapointe, Guay and Houlé.

1.—The chairman welcomed the new members of the Committee and expressed the hope that all the members would endeavour to work harmoniously in the City's interest.

2.—The chief of the Printing and Stationery department was authorized to have 5,000 forms No 178 and 10,000 forms No. 186 printed for the Treasurer's department, also a certain quantity of forms of tender for the Road department.

3.—Submitted and read a letter from the superintendent of the City Hall asking upon what conditions he might allow the St. Vincent de Paul Society to give a "euchre" in the town hall of St. Cunegonde, on the 5th March next.

Resolved: That the superintendent be instructed to rent the said hall at the same price, as that fixed for the St. Henry town hall, in the case of the Dramatic Club, provided, however, that the said hall be unoccupied on the said date.

4.—The Committee approved of a requisition submitted by the City Hall superintendent, dated the 22nd instant, for the purchase of supplies.

5.—A letter from Mr. Elie Prénoveau anent the quarry leased by him, was referred to the Law Department for examination and report.

6.—The City treasurer submitted the following statement of cash for the week ending the 22nd February, to wit:

Cash in banks as per last statement	\$ 89,905
Receipts since.	182,846
	<hr/>
	\$272,751
Disbursements.	191,119
	<hr/>
	\$ 81,632

7.—Une lettre du président du bureau des Estimateurs, au sujet de l'exiguité du bureau des Estimateurs, est déposée sur la table.

8.—Le directeur du journal "L'Opinion" demande à la Commission de placer son journal sur la liste de ceux qui reçoivent les annonces de la Corporation.

Renvoyée au greffier de la Cité.

9.—Une réclamation de la Cie Déry & Fils, au montant de \$27.75 pour des arbres qu'elle aurait plantés dans le quartier Saint-Henri, au printemps de 1905, est renvoyée à la sous-commission des Réclamations.

10.—Soumise et lue une lettre de M. W. M. Kearns, enceleur, demandant à la Commission de lui confier certaines ventes de propriétés.

Déposée sur la table.

11.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil, tenue le 11 février, autorisant la Commission à procéder à la vente de certaines propriété au Boulevard Saint-Paul.

Renvoyé à la sous-commission des Propriétés Civiques avec instruction de fixer la date et le prix de telle vente et de faire tous les arrangements qui s'y rapportent, et que M. l'échevin Guay soit nommé temporairement membre de cette sous-commission en remplacement de M. l'échevin DeSerres.

12.—Soumise et lue une lettre de M. H. Viau, offrant de vendre à la Ville une horloge pour tenir le temps des employés.

Renvoyée à la sous-commission de l'Hôtel de Ville.

13.—Soumise et lue une lettre de la compagnie dite "Trades Publishing Co.", demandant qu'on lui rembourse les 2-3 du dépôt qu'elle a effectué il y a quelques semaines en rapport avec l'impression de la *Gazette Municipale*.

Résolu: De donner instruction au trésorier de rembourser ce dépôt jusqu'à concurrence du montant des 2-3, attendu que le contrat n'a été octroyé à cette Compagnie, par la Commission des Finances, que pour une année.

Résolu: De donner instruction au directeur de la *Gazette Municipale* de prévenir les autorités de la Cie dite "Trades Publishing Co." qu'il est entendu qu'elle imprime la *Gazette Municipale* au prix fixé dans sa dernière soumission et non au prix du dernier contrat.

14.—Soumise et lue une lettre de Mme Eliza Boivin, veuve de M. O. Boivin, ci-devant employé au bureau des Estimateurs, demandant à la Commission de lui accorder une gratification.

Déposée sur la table.

15.—La Commission prend en considération quatre rapports de la Commission de la Voirie, pour construire ou compléter des égouts dans les rues Brebeuf, Dagenais, Saint-Rémi et Sainte-Marie.

Résolu: De souscrire aux recommandations qui y sont faites, attendu que tout le montant est payable par les propriétaires intéressés.

Ajournement.

RENE BAUSSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 4 MARS

ORDRE DU JOUR

MOTION.

1. Labrecque.—Re Commission de l'Hôtel de Ville.

RAPPORTS.

2. Finances.—Concernant l'impression de la *Gazette Municipale*
3. Voirie.—Pour permettre à la Cie. des Tramways de Montréal d'exploiter une nouvelle ligne sur la route du chemin de fer Terminal de Montréal.

MOTION

4. Roy.—Pour produire de l'électricité par l'incinération des déchets.

7.—A letter from the chairman of the board of Assessors, about the want of accommodation in the Assessors' office, was laid on the table.

8.—The editor of "L'Opinion" asked the Committee that his newspaper be placed on the list of newspapers printing the City's advertisements.

Referred to the City clerk.

9.—A claim from the firm Déry & Son, amounting to \$27.75, for trees planted by them in St. Henry ward, during the spring of 1905, was referred to the sub-committee on Claims.

10.—Submitted and read a letter from Mr. W. M. Kearns, auctioneer, asking that the Committee intrust him with the sale of certain properties.

Laid on the table.

11.—Submitted and read and extract from the minutes of a Council meeting, held the 11th of February, authorizing the Committee to sell certain property at St. Paul Boulevard.

Referred to the sub-committee on Civic Properties, with instructions to fix the date and price of said sale and to make all arrangements connected therewith, and that Ald. Guay be temporarily appointed a member of said sub-committee to replace Ald. DeSerres.

12.—Submitted and read a letter from Mr. H. Viau, offering to sell to the City a time-clock for employees.

Referred to the City Hall sub-committee.

13.—Submitted and read a letter from the Trades Publishing Co., asking that they be reimbursed 2-3 of the deposit made by them, some weeks ago, in connection with the printing of the *Municipal Gazette*.

Resolved: That the City treasurer be instructed to reimburse the deposit in question to the extent of 2-3 only, inasmuch as the contract has been awarded to said company by the Finance Committee for one year only.

Resolved: That the editor of the *Municipal Gazette* be instructed to inform the authorities of said Trades Publishing Co., that it was agreed that they would print the *Municipal Gazette* at the price fixed in their last tender ant not at the price of the last contract.

14.—Submitted and read a letter from Mrs. Eliza Boivin, widow of Mr. O. Boivin, heretofore employee of the Assessors' Office, asking the Committee to grant her a gratuity.

Laid on the table.

15.—The Committee considered four reports from the Road Committee to construct and complete sewers in Brebeuf, Dagenais, St. Rémi and St. Mary streets.

Resolved: To concur in said recommendations, whereas the whole amount is payable by the interested proprietors.

Adjourned.

RENE BAUSSET,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 4th OF MARCH

ORDER OF THE DAY.

MOTION.

1. Labrecque.—Re City Hall Committee.

REPORTS.

2. Finance—Concerning the printing of the *Municipal Gazette*.
3. Road.—To allow M. S. R. Co. to operate a new line through Montreal Terminal route.

MOTION.

4. Roy.—To produce electricity from garbage.

REGLEMENTS.

5. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates.)
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Sadler.)

MOTION

7. *Dagenais.*—Pour forcer les compagnies d'abattoirs à payer le traitement d'un inspecteur.

REGLEMENTS

8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 49. (Houle.)
9. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* écuries. (Dagenais).
10. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire).
11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement imposant une taxe sur les poteaux, etc. (Nault).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
13. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Yates).
14. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 354. (Gadbois).
15. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer Electrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin).
16. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* la Cie M. L. H. & P. (J.-B.-A. Martin).
17. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 50. (Larivière).
18. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
19. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS.

20. *Gadbois.*—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
21. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No 268.

REGLEMENTS.

22. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houle.)
23. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houle.)
24. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 343. (Yates).

MOTIONS

25. *White.*—Pour permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas.
26. *Gadbois.*—Pour en appeler du jugement dans la cause de la fermeture de bonne heure.
27. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 318.
28. *Gadbois.*—Pour permettre à la Cie de Publication de *La Patrie* de fournir l'éclairage, le chauffage, la force motrice.
29. *Lapointe, L. A.*—Pour permettre à J. H. Nault de fourrir l'éclairage, le chauffage, la force motrice.
30. *Yates.*—Pour amender le règlement No. 34.
31. *Lapointe, L. A.*—Pour abroger résolution *re* salaire des journaliers.
32. *Nault.*—Pour amender le règlement No 260.
33. *Nault.*—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité
34. *Roy.*—Pour un rapport sur l'emploi des déchets pour la production de l'électricité.
35. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
36. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.

BY-LAWS

5. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates.)
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 260. (Sadler.)

MOTION

7. *Dagenais.*—To compel Abattoir Companies to pay salary of an inspector.

BY-LAWS

8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by law No. 49. (Houle.)
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* stables. (Dagenais).
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 260. (Leclaire)
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to levy a tax on poles, etc. (Nault.)
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
13. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Yates.)
14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 354. (Gadbois.)
15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to allow Southern Counties Electric Railway to enter the City. (J. B. A. Martin.)
16. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* M. L. H. & P. Co (J. B. A. Martin.)
17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière.)
18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340 (Larivière.)
19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor. (Larivière.)

MOTIONS

20. *Gadbois.*—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
21. *Dagenais.*—To amend by law No. 268.

BY-LAWS

22. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houle.)
23. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais street. (Houle.)
24. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 343. (Yates.)

MOTIONS

25. *White.* To allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas street.
26. *Gadbois.*—To appeal from judgment in early closing by-law case.
27. *Dagenais.*—To amend by law No. 318.
28. *Gadbois.*—To allow "La Patrie" Publishing Co. to supply light, heat and power.
29. *Lapointe, L. A.*—To allow J. H. Nault to supply light, heat and power.
30. *Yates.*—To amend by law No. 34.
31. *Lapointe, L. A.*—To repeal resolution *re* laborers' wages.
32. *Nault.*—To amend by law No. 260.
33. *Nault.*—That no exclusive contract be granted for electricity.
34. *Roy.*—For a report on the manufacture of electricity from garbage.
35. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
36. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.

37. *Lévy.*—Pour prohiber la circulation de voitures lourdes dans certaines rues.
 38. *Lapointe, L. A.*—Pour permettre à G. DeSerres de fourrir l'éclairage et la force motrice.

CAHIER DE CHARGES

39. Cahier de charges pour la fourniture du gaz

MOTIONS.

40. *Martin J. B. A.*—Pour abroger le règlement No. 344.
 41. *Nault.*—Pour réglementer l'usage des sifflets à vapeur.
 42. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

RAPPORT.

43. *Spéciale.*—Au sujet du Canal Beauharnois.

REGLEMENTS.

44. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
 45. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

46. *Voirie.*—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
 47. *Police.*—Au sujet de la fermeture à bonne heure des buvettes.
 48. *Incendies et Éclairage.*—Soumettant un cahier de charges pour l'éclairage à l'électricité.
 49. *Greffier de la Cité*—Sur le projet d'amendement à la règle 85.

MOTIONS.

50. *Lavallée.*—Pour annexer la Ville de Saint-Louis.
 51. *Lavallée*—Pour annexer la Ville de Notre Dame des Neiges.
 52. *Lavallée.*—Pour annexer la Cité de Maisonneuve.
 53. *Lévy.*—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
 54. *Proulx.*—Pour nommer une commission re fermeture des buvettes de bonne heure.
 55. *Gadbois.*—Re forces hydrauliques dans un certain rayon
 56. *Gadbois.*—Re conduits souterrains.

MOTION.

57. *Proulx.*—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
 58. *Labrecque.*—Pour amender le règlement No. 308.
 59. *Proulx.*—Pour amender le règlement No. 30 concernant le pain.

**L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.**

**SERVICE DE LA VOIRIE****Prorogation de délai**

Relativement à l'annonce du service de la Voirie, demandant des soumissions pour la fourniture de divers articles et de matériaux pour trottoirs et pavages et pour la construction de trottoirs et de pavages permanents, durant l'année 1907, avis est pris par les présentes donné que le délai pour la réception de ces soumissions est prorogé du 4 mars 1907 au 7 mars 1907.

Par ordre,

**L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.**

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
 HÔTEL DE VILLE,
 Montréal, 27 février 1907.

37. *Levy.*—To prohibit heavy vehicles in certain streets.
 38. *Lapointe, L. A.*—To allow G. DeSerres to supply light and power.

SPECIFICATION

39. Specification for the supply of gas.

MOTIONS

40. *Martin, J. B. A.*—To repeal by law No. 344.
 41. *Nault.*—To regulate use of steam whistles.
 42. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

REPORT

43. *Special.*—Anent the Beauharnois Canal.

BY-LAWS

44. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to allow M. S Ry Co. to construct a tunnel under Notre Dame Street. (Lapointe, N.)
 45. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 240. (Leclaire).

REPORTS

46. *Road.*—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
 47. *Police.*—Anent the early closing of saloons.
 48. *Fire and Light.*—Submitting specification for electric lighting.
 49. *City Clerk.*—On proposed amendment to Rule 85.

MOTIONS

50. *Lavallée.*—To annex Town of St. Louis.
 51. *Lavallée.*—To annex Town of N. D. des Neiges.
 52. *Lavallée.*—To annex City of Maisonneuve.
 53. *Lévy.*—To amend by-law No. 296 & al.
 54. *Proulx.*—For a Committee re early closing of saloons.
 55. *Gadbois.*—Re water powers within certain radius.
 56. *Gadbois.*—Re underground conduits.

MOTIONS.

57. *Proulx.*—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
 58. *Labrecque.*—To amend by-law No. 308.
 59. *Proulx.*—To amend by-law No. 30 concerning bread.

**L. O. DAVID,
City Clerk.**

**ROAD DEPARTMENT****EXTENSION OF TIME**

In reference to the advertisement of the Road Department, inviting tenders for the supplying of general supplies, permanent sidewalks and paving materials, and for the laying of permanent sidewalks and roadways, required by the Road Committee during the year 1907. Notice is hereby given that the time for receiving such tenders is extended from March 4th 1907 to March 7th 1907.

By order,

**L. O. DAVID,
City Clerk.**

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, February 27th 1907.



RUE BURNSIDE

Effacement de la ligne homologuée de la rue Burnside (côté Nord), de l'avenue Union à la rue Peel, dans le quartier St-George (autrefois St-Antoine) de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la chambre No 31 au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier St-George (autrefois St-Antoine) de ladite Cité soit modifié en effaçant la ligne homologuée de la rue Burnside (sur le côté Nord), de l'avenue Union à la rue Peel, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 26 février 1907.



RUE COMTE

Modification des lignes homologuées de la rue Comte, entre les rues Chomedey et St-Marc, dans le quartier St-André (autrefois St-Antoine) dans la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la chambre No 31, au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier St-André (autrefois St-Antoine) de ladite Cité soit modifié en changeant les lignes homologuées de la rue Comte, entre les rues Chomedey et St-Marc, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 26 février 1907.



BURNSIDE STREET

Erasure of homologated line of Burnside street (north side), from Union avenue to Peel street, in the St. George (formerly St. Antoine) ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in room No 31 at the Court House of this City, on Tuesday, the twenty-sixth day of March next, at half past ten of the clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of the St. George (formerly St. Antoine) ward of the said City be modified by erasing the homologated line of Burnside street (on the north side), from Union avenue to Peel street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 26th February 1907.



COMTE STREET

Modification of homologated lines of Comte street, between Chomedey and St. Mark streets, in the St. Andrews (formerly St. Antoine) ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in room No. 31 at the Court House of this City, on Tuesday, the twenty-sixth day of March next, at half past ten of the clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of the St. Andrew (formerly St. Antoine) ward of the said City be modified by altering the homologated lines of Comte street, between Chomedey and St. Mark streets, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 26th February 1907.

RUE BURGONNE

La police a été mise en état de faire face à l'agitation qui a éclaté dans le quartier de la rue Burgonne. Des voitures de police ont été placées devant les portes des maisons où se trouvent des personnes suspectées d'avoir participé à l'incident. Les forces de l'ordre sont également sur place pour assurer la sécurité.

RUE BURGONNE

Le quartier de la rue Burgonne est toujours sous état d'alerte. Des patrouilles de police sont régulièrement déployées dans le secteur pour empêcher toute récidive d'agression. Les résidents sont invités à rester chez eux et à éviter de sortir sans nécessité. La sécurité publique est prioritaire pour nous.

Le maire a déclaré que l'agitation dans ce quartier devait être stoppée immédiatement. Il a également demandé aux citoyens de respecter les autorités et de ne pas provoquer de situations conflictuelles.

Les forces de l'ordre sont toujours sur place pour assurer la sécurité du quartier.

RUE COMTE-SURTE

Le quartier de la rue Comte-Surte est toujours sous état d'alerte. Des patrouilles de police sont régulièrement déployées dans le secteur pour empêcher toute récidive d'agression. Les résidents sont invités à rester chez eux et à éviter de sortir sans nécessité.

RUE COMTE-SURTE

Le quartier de la rue Comte-Surte est toujours sous état d'alerte. Des patrouilles de police sont régulièrement déployées dans le secteur pour empêcher toute récidive d'agression. Les résidents sont invités à rester chez eux et à éviter de sortir sans nécessité.

Le maire a déclaré que l'agitation dans ce quartier devrait être stoppée immédiatement.

Il a également demandé aux citoyens de respecter les autorités et de ne pas provoquer de situations conflictuelles.

Les forces de l'ordre sont toujours sur place pour assurer la sécurité du quartier.

RUE BURGONNE

La police a été mise en état de faire face à l'agitation qui a éclaté dans le quartier de la rue Burgonne. Des voitures de police ont été placées devant les portes des maisons où se trouvent des personnes suspectées d'avoir participé à l'incident. Les forces de l'ordre sont également sur place pour assurer la sécurité.

RUE BURGONNE

Le quartier de la rue Burgonne est toujours sous état d'alerte. Des patrouilles de police sont régulièrement déployées dans le secteur pour empêcher toute récidive d'agression. Les résidents sont invités à rester chez eux et à éviter de sortir sans nécessité.

Le maire a déclaré que l'agitation dans ce quartier devrait être stoppée immédiatement. Il a également demandé aux citoyens de respecter les autorités et de ne pas provoquer de situations conflictuelles.

RUE COMTE-SURTE

Le quartier de la rue Comte-Surte est toujours sous état d'alerte. Des patrouilles de police sont régulièrement déployées dans le secteur pour empêcher toute récidive d'agression. Les résidents sont invités à rester chez eux et à éviter de sortir sans nécessité.

RUE COMTE-SURTE

Le quartier de la rue Comte-Surte est toujours sous état d'alerte. Des patrouilles de police sont régulièrement déployées dans le secteur pour empêcher toute récidive d'agression. Les résidents sont invités à rester chez eux et à éviter de sortir sans nécessité.

Le maire a déclaré que l'agitation dans ce quartier devrait être stoppée immédiatement.

Il a également demandé aux citoyens de respecter les autorités et de ne pas provoquer de situations conflictuelles.

Les forces de l'ordre sont toujours sur place pour assurer la sécurité du quartier.